



Feuille de route Durance 2016 – 2018

La présente feuille de route traduit la volonté de l'ensemble des services de l'Etat, la Région PACA, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et d'EDF, Unité de Production Méditerranée, à œuvrer de manière partenariale pour la poursuite d'une politique ambitieuse sur le bassin versant de la Durance.

Formalisé en feuille de route portant sur la période 2016 - 2018, cet engagement a pour double vocation d'assurer la continuité des actions entreprises et de poser les bases d'une nouvelle gouvernance au niveau du bassin versant.

La feuille de route accompagne la montée en puissance de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Durance pour la prise en charge des chantiers structurants que sont le portage d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation à l'échelle du bassin versant.

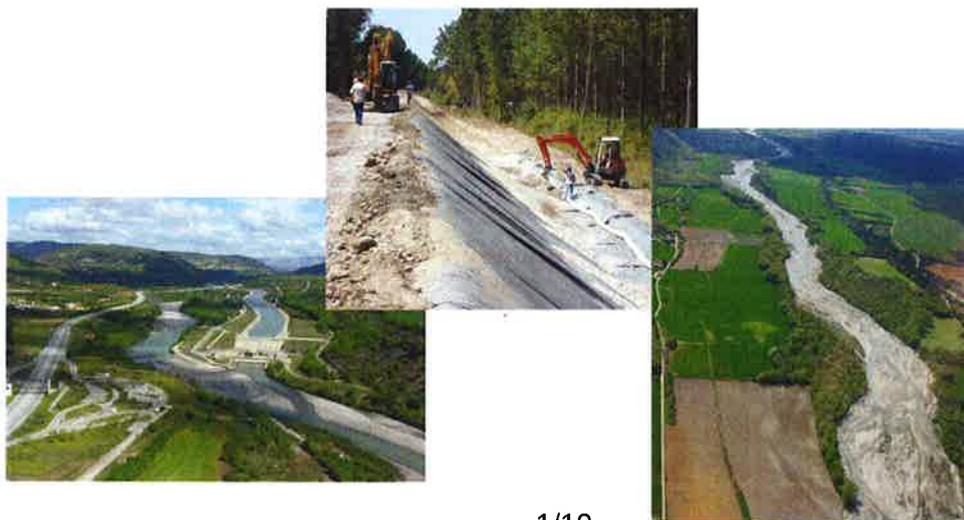


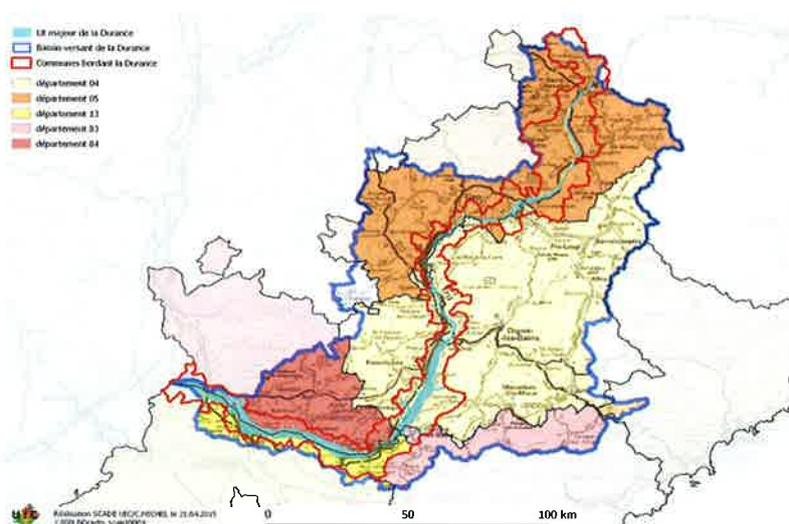
Table des matières

A) Cadre général de la feuille de route.....	3
Le bassin versant de la Durance, un territoire objet de nombreuses planifications :.....	3
De nouveaux enjeux à appréhender.....	6
Plusieurs objectifs à l'horizon 2018.....	8
Méthode de construction, gouvernance et contenu de la feuille de route.....	9
Planning de la feuille de route.....	11
Le niveau d'engagement des partenaires.....	11
Les modalités de suivi.....	11
B) Contenu de la feuille de route.....	12
Dossier thématique n°1 : Gestion de la ressource en eau.....	12
Dossier thématique n°2 : Risques.....	13
Dossier thématique n°3 : Transport solide.....	14
Dossier thématique n°4 : Gestion environnementale de l'espace alluvial.....	15
Dossier transversal n°5 : Secteur aval Mallemort.....	16
Dossier transversal n°6 : Connaissance.....	17
Dossier transversal n°7 : Gouvernance.....	18
C) Fiche-actions.....	19

A) Cadre général de la feuille de route

Le bassin versant de la Durance, un territoire objet de nombreuses planifications :

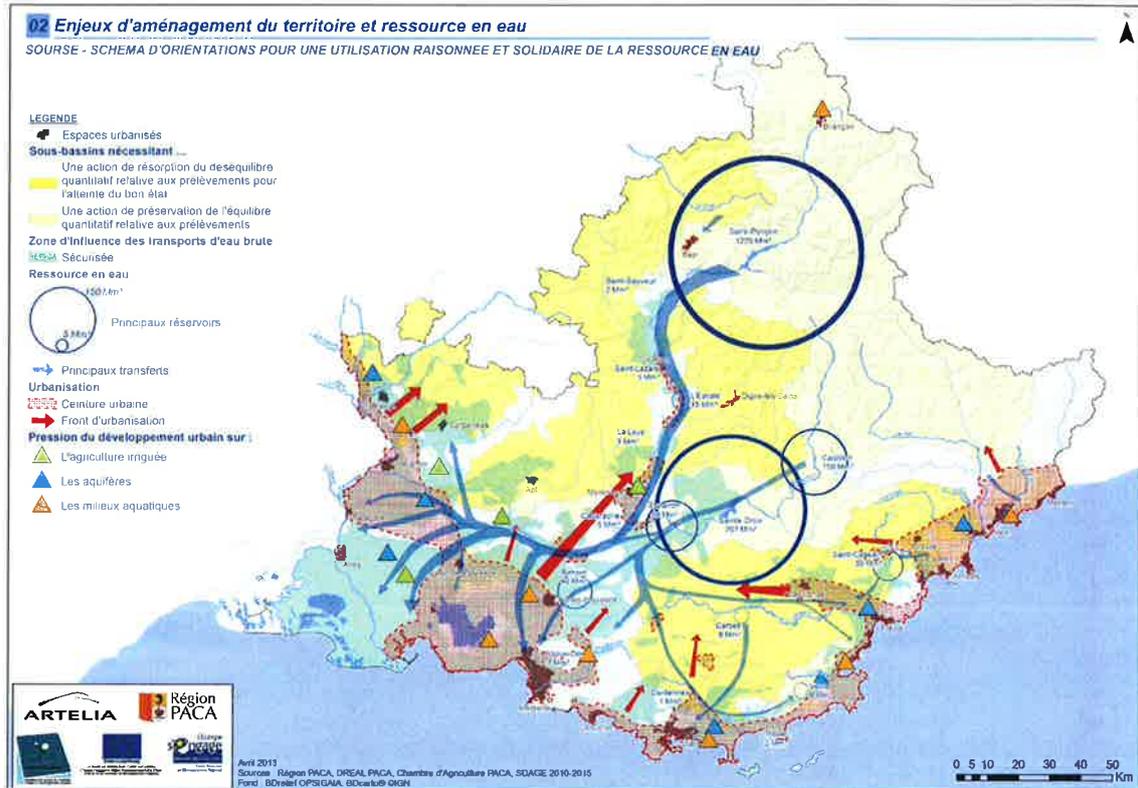
Le **bassin de la Durance** recouvre pratiquement la moitié de la superficie de la région Provence Alpes Cote d'Azur et s'étend sur ses 6 départements :



Carte administrative du bassin versant de la Durance

Il se caractérise par la présence de nombreux enjeux d'importance régionale :

- un enjeu fort de production électrique et d'essor d'énergies renouvelables, dans un contexte de transition énergétique, avec des objectifs fixés dans le SRCAE
- de nombreuses valorisations de la ressource Durance / Verdon : alimentation en eau potable, irrigation, industrie, avec 70% de la ressource exportée hors du bassin de la Durance. L'aménagement du bassin est porteur d'une création de valeur considérable pour le territoire (cf. rapport Balland, 2002)
- des milieux d'une grande richesse écologique (réservoirs biologiques, habitats et espèces protégées)
- un territoire en développement, des usages qui se diversifient et rendent la gestion de la ressource en eau encore plus complexe, dans un contexte climatique de raréfaction de la ressource en eau ;
- des risques inondation à réduire et maîtriser encore mieux, dans un contexte où la présence des grands barrages a sensiblement modifié la perception du risque par les usagers et riverains ;
- une gestion multi-partenariale avec un acteur central, EDF, un gestionnaire incontournable sur l'axe Durance, le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) qui est établissement public territorial de bassin (EPTB) sur l'ensemble du bassin de la Durance, des gestionnaires de bassins versants et de nombreuses structures d'irrigation, regroupées sur la basse-Durance au sein de la Commission Exécutive de la Durance (CED).



Carte des enjeux régionaux de l'eau (Région - SOURCE)

Plusieurs démarches de planification ont permis de coordonner l'action publique à l'échelle du bassin :

- le **Plan Durance Multi-Usages 2005 – 2015**, impulsé par l'Etat suite aux préconisations du rapport Balland en 2002 :

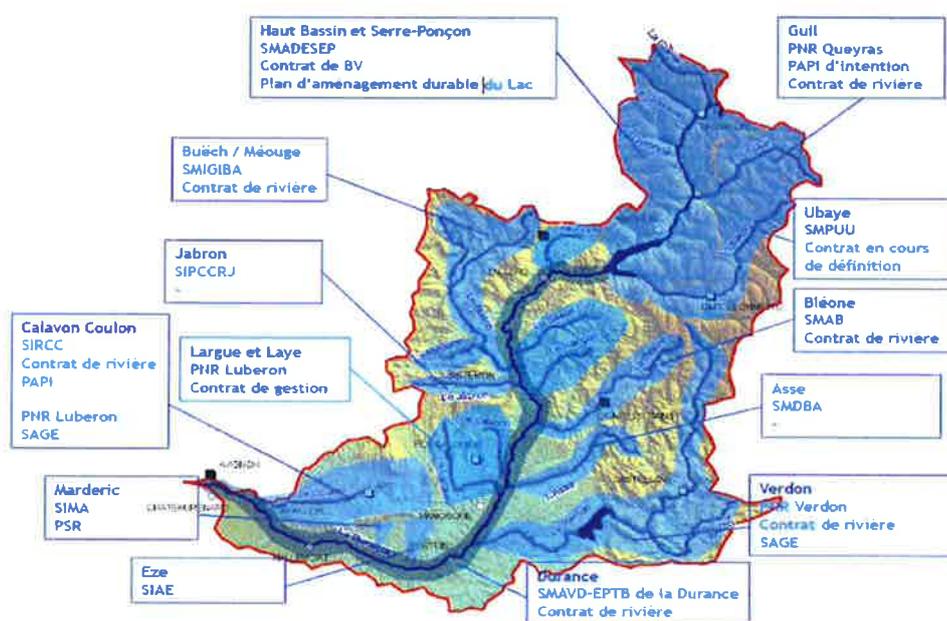
Ce plan ambitionnait d'inscrire le territoire de la Durance dans une politique de développement durable, visant un partage équitable de la ressource en eau entre des usages établis (hydroélectricité, alimentation en eau agricole, industrielle ou urbaine) et des besoins émergents (prévention des inondations, restauration des milieux, tourisme). Il associait les 5 partenaires, la Région étant co-pilote aux côtés de l'Etat d'une large instance de concertation qui associait les acteurs du bassin versant. Le bilan provisoire présenté début 2014 fait état de 14 opérations terminées, 28 en cours (dont 14 reprises dans le contrat de rivière et 2 dans des contrats de canaux) et 3 non démarrées. La mobilisation des acteurs a été inégale et s'est effritée avec le temps. De nombreuses actions font encore consensus et sont poursuivies.

- le **Contrat de rivière Val de Durance 2008 – 2014**,

prolongé par avenant jusqu'en octobre 2017, a planifié sur initiative du SMAVD, 181 M€ pour la réalisation d'un ensemble de 81 actions multi-thématiques sur l'axe Durance. Le contrat de rivière a placé la restauration de la dynamique fluviale de la Durance au cœur

de son dispositif, considérant que ces actions contribuaient à la fois à la restauration de la qualité des milieux naturels, à un meilleur écoulement des crues et à une protection de la ressource en eau. Les 5 partenaires ont participé à son élaboration, à son suivi et au financement de la moitié du contrat en cumulé. L'animation et la concertation se sont cantonnées à l'axe Durance. Certaines actions pertinentes ne pourront être réalisées d'ici 2017, et devront être reconduites dans un probable second contrat de rivière.

D'autres contrats de rivière en cours et en projet intéressent les 5 partenaires : Buech, Verdon, Calavon, Haute-Durance, Bléone, Guil, ainsi que d'autres démarches partenariales et globales de gestion de l'eau sur les bassins du Largon et de l'Asse.



Cartographie des gestionnaires de milieux et démarches en Durance (DREAL)

- le Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau,

démarche volontaire initiée par la région PACA en 2009, en co-pilotage avec l'Etat et l'Agence de l'Eau, qui vise à garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en région et à instaurer une gouvernance régionale de l'eau. Il se décompose en 14 orientations stratégiques, regroupées autour de 3 axes fondateurs, et constitue le cadre d'action de la collectivité régionale en matière de politique de l'eau. Une instance de gouvernance partagée associant entre autres les 5 partenaires a permis son émergence et son suivi : l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA).

Ces trois démarches concourent à la réalisation des objectifs du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin Rhône – Méditerranée – Corse et à la réalisation des actions de son **Programme de Mesures** associé. Les SDAGE et PDM 2016 - 2021 sont les documents cadre qui programment l'atteinte du bon état des eaux voulu par la Directive Européenne Cadre sur l'eau.

La déclinaison de la directive européenne sur les inondations s'est traduite dans un **Plan de Gestion des Risques d'Inondation** PGRI, approuvé en décembre 2015, qui vise à :

- encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin
- définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations sur 31 Territoires à Risques Importants d'inondation du bassin, dont le TRI Plaine de Tricastin – Avignon – Basse vallée de la Durance.

Sur la Basse-Vallée de la Durance, le choix a été fait de construire une **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation** SLGRI sur le périmètre du bassin versant, stratégie co-portée par le SMAVD et la DREAL.

Les 5 partenaires sont fortement impliqués dans ces démarches, qui structurent l'action pour partie publique et privée, sur le bassin versant de la Durance. Ils sont fondés à poursuivre leur partenariat tout en rénovant le cadre d'action pour s'adapter aux nouveaux enjeux.

Le rôle central de gestionnaire de la ressource en eau au service de l'ensemble des usages confère à EDF, concessionnaire de l'aménagement Durance - Verdon, une responsabilité particulière et la place de fait au cœur des enjeux du bassin. EDF a tissé de nombreux partenariats avec les acteurs du territoire. C'est à ce titre, et au regard de ses missions, qu'EDF est en toute transparence associée à la feuille de route et à ses chantiers, avec un niveau d'association adapté à chaque chantier.

L'expérience montre une efficacité indéniable de la planification lorsqu'elle découle d'une concertation fructueuse. Ce mode d'action publique doit donc être reconduit, en tirant les enseignements de l'action passée. Un travail à 5 est ainsi apparu pertinent pour préparer une nouvelle phase de planification. Telle a été la motivation des 5 partenaires pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route partenariale sur la période 2016 – 2018.

De nouveaux enjeux à appréhender

Les dernières décennies ont vu l'émergence d'usages toujours plus nombreux. Le PDMU a favorisé la prévention des inondations, la restauration des milieux, le tourisme, dans un contexte d'usages et de développement économique permis en grande partie par la présence de la chaîne Durance-Verdon (hydroélectricité, alimentation en eau agricole, industrielle ou urbaine).

La politique énergétique de la France intègre à présent les problématiques d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de consommation de ressources naturelles. Le schéma régional Climat – Air – Energie de la région PACA s'est ainsi fixé pour objectif de préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, population...). Sur la Durance, il s'agit de compenser, voire aller au-delà des pertes de productible liées au relèvement des débits réservés en recherchant les meilleurs arbitrages pour respecter l'environnement et exploiter les gisements résiduels les plus intéressants. Des optimisations de puissance sur les installations existantes peuvent les rendre encore plus réactives pour permettre la gestion des pics de consommation et le développement des énergies renouvelables électriques intermittentes.

Le changement climatique fait ressentir ses premiers effets sur la gestion multi-usages de la ressource. Objectivés par l'étude R²D² livrée en 2015, ses effets pourraient se traduire à l'horizon 2050 par :

- une augmentation de la température moyenne de l'air impactant l'hydrologie de montagne,
- une évolution incertaine des précipitations,
- une diminution des stocks de neige et une fonte avancée dans l'année qui induisent une réduction des débits au printemps,
- une diminution de la ressource en eau en période estivale,
- une réinterrogation de l'équilibre actuel, la satisfaction des demandes en eau se faisant au détriment de la production d'énergie en hiver et du maintien de cotes touristiques en été,
- une diminution de la production d'énergie renouvelable.

L'ampleur de ces perspectives et la nécessité de s'y adapter devraient constituer le ressort de l'action publique rénovée sur la Durance, ainsi que mis en lumière par le SOURCE. L'enjeu n'est plus de permettre des usages émergents, mais de s'adapter à ces évolutions pour guider les arbitrages de demain entre les différents usages, notamment en période de crise, qui deviendront de plus en plus fréquentes (le risque d'épuisement de la réserve agricole de Serre-Ponçon pourrait passer de 1 année sur 10 à 1 année sur 4, à demande en eau inchangée). Au-delà de la satisfaction des usages dans un environnement contraint, c'est l'enjeu du développement économique des territoires desservis qui est interrogé, conduisant à prendre en compte toutes les dimensions des changements, climatiques et socio-économiques, à venir.

Le second enjeu est la poursuite de l'évolution vers une gouvernance plus locale et partagée, à travers laquelle les acteurs du bassin versant, plus impliqués dans les décisions qui concernent leurs territoires et activités, seront moteurs d'une reconquête d'un milieu et d'usages encore insuffisamment compris, gérés et valorisés.

Enfin, il y a un enjeu institutionnel à conforter l'EPTB Durance dans sa vocation de facilitateur, à l'échelle du bassin Durance, de la prévention des inondations, de la gestion équilibrée de la ressource en eau et porteur d'un SAGE de grande ampleur.

Plusieurs objectifs à l'horizon 2018

Au titre de multiples politiques, les partenaires ont fixé des échéances qui feront de l'année 2018 une étape charnière pour apprécier l'avancement des actions et aboutir sur plusieurs d'entre elles :

- en terme de protection contre les inondations, si la SLGRI doit être approuvée d'ici fin 2016, sa déclinaison opérationnelle sous forme de plans d'action et de prévention des inondations PAPI, déjà envisagée depuis plusieurs années, est raisonnablement prévue début 2018.
- S'agissant de la gestion de la ressource, le SDAGE 2016-2021 a identifié le bassin versant de la Durance comme territoire devant être couvert par un SAGE. La phase d'émergence de ce SAGE, aboutissant à la définition d'un périmètre, devrait se clôturer début 2018.
- en terme de gouvernance, l'installation d'une commission locale de l'eau CLE, qui doit s'articuler avec l'émergence du SAGE est en conséquence attendue pour fin 2017.
- en termes opérationnels, c'est également début 2018 qu'un second contrat de rivière devra être approuvé pour poursuivre les nombreuses actions opérationnelles en cours et à venir.
- enfin, le 1^{er} janvier 2018 est la première échéance de la prise de compétence GEMAPI.

Cette échéance simultanée de plusieurs chantiers structurants a fortement mobilisé l'attention des partenaires sur la nécessité de donner un cadre et des moyens à l'acteur central SMAVD, EPTB labellisé en 2010, de prendre effectivement en charge la part importante de travail qui lui incombe.

Les partenaires se fixent donc pour objectif d'accompagner le SMAVD dans la prise en charge pérenne de ces multiples chantiers prioritaires, ce qui nécessite une ingénierie financière, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, puis l'allocation des moyens jugés nécessaires.

Enfin, les partenaires se fixent également pour objectif de conduire de front des chantiers stratégiques et des chantiers opérationnels, la réussite des uns participant de celle des autres, principe de continuité, de responsabilité et d'efficacité de l'action publique.

Méthode de construction, gouvernance et contenu de la feuille de route

Le 18 septembre 2015, le préfet de Région a proposé à la Région, EDF, l'Agence de l'Eau et le SMAVD un partenariat pour renouveler l'action publique sur la Durance. Répondant favorablement, les 5 partenaires se sont réunis en « Comité Directeur Durance » pour co-construire une feuille de route portant sur le triennal 2016 - 2018.

Le secrétariat de ce comité directeur est assuré par la mission Durance, mise en place au sein de la DREAL sur initiative du préfet de région, avec pour objectif d'assurer la cohérence des positions de l'Etat sur le bassin versant, s'agissant des thématiques ressource, énergie et risques. L'Etat souhaite ainsi offrir aux partenaires une vision unique et placée au niveau du bassin versant. L'ensemble des services de l'Etat en région (notamment les DDT/M 04, 05, 13 et 84, la DRAAF, la DREAL et l'ONEMA) ont été associés à la construction de la feuille de route et sont engagés dans sa bonne mise en œuvre.

En terme de contenu, la feuille de route liste les principaux chantiers à mener pour aborder les objectifs précédemment cités, les enjeux et principaux points d'attention pour s'assurer de leur réalisation, les engagements de chaque partenaire. Ces chantiers sont des réflexions et études d'ordre stratégique, aussi bien que des études et travaux opérationnels.

La feuille de route ne vise nullement l'exhaustivité des actions entreprises sur la Durance, elle se concentre sur les chantiers où un travail plus partenarial, dépassant les échanges classiquement conduits (bilatéraux ou au sein de larges instances de concertation), est source d'amélioration de l'efficacité et de la cohérence de l'action publique.

Ces chantiers sont donc pour la plupart repris dans d'autres démarches opérationnelles (contrats de rivière notamment) et ne nécessitent qu'exceptionnellement de nouveaux engagements financiers.

Les 28 chantiers sont regroupés en 4 dossiers thématiques et 3 dossiers transverses, listés ci-après, avec les raisons pour lesquelles ces chantiers particuliers ont été retenus.

Chaque chantier est détaillé dans une fiche qui décrit le contexte, les enjeux, la méthode et les engagements des partenaires. Les fiches comportent également un cartouche qui identifie trois instances intervenant dans la conduite des chantiers :

- une instance technique, qui assure des fonctions de secrétariat technique, d'animation
- une instance de pilotage, qui assure des fonctions de bureau, de validation
- une instance de concertation et d'information

L'implication des partenaires dans ces multiples instances est indiquée par un X. Le pilote de l'instance est identifié par un ■. Une réflexion sur la mutualisation d'instances sera menée avec le souci de rationaliser le nombre de comités.

Aucun élément de coût et de financement n'apparaît dans les fiches, considérant que ceux-ci sont soit encadrés dans les démarches qui les ont initiés, soit circonscrits à des investissements humains de la part des parties prenantes. Il sera veillé à ce que les engagements pris dans ces différentes démarches respectent les principes de l'orientation

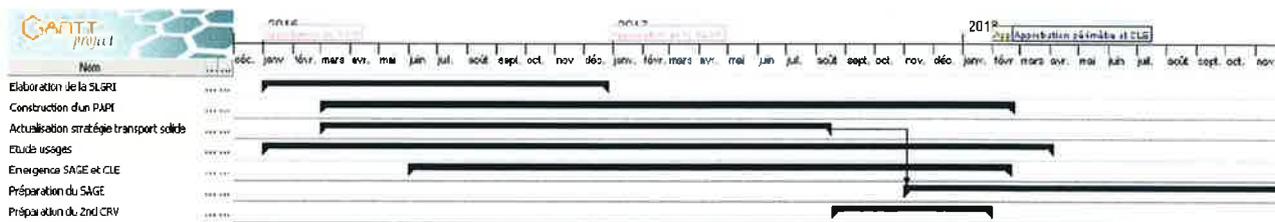
fondamentale OF 3 du SDAGE relative à la prise en compte des enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau, notamment en terme de capacité contributive des acteurs et d'évaluation des retombées économiques et sociales des mesures envisagées.

Thème	Fiche	Intitulé	Justification
1. Gestion de la ressource en eau	1a	Emergence et préparation d'un SAGE	Objectif prioritaire de la feuille de route
	1b	Etude sur les usages de l'eau	Etude fondamentale pour le SAGE
	1c	Anticipation de crise-sécheresse en moyenne Durance	Partager les efforts en période de crise
	1d	Convention de transfert d'économies d'eau	Poursuivre la politique d'économies d'eau
	1e	Doublement de la pompe de Lazer	Illustrer la possibilité de transférer des économies grâce à la convention d'objectifs
2. Risques	2a	Préparation d'un PAPI	Chantier à coordonner avec la construction d'un second contrat de rivière
	2b	Protection contre les crues entre Bonpas et le Rhône	Opération majeure du PAPI et du CRV
3. Transport solide	3a	Mise à jour de la stratégie transport solide	Réflexion nécessaire à la construction d'un second contrat de rivière
	3b	Recharge sédimentaire du Buech à l'aval de Saint-Sauveur	Opération innovante
	3c	Erosion de terrasses latérales entre Manosque et Cheval Blanc	Opération innovante
	3d	Lutte contre l'érosion des marnes noires	Gérer le problème des limons à la source et sur le long terme
4. Gestion environnementale de l'espace alluvial	4a	Réflexion sur l'avenir du DPF	Répondre aux demandes des collectivités
	4b	Délimitation du DPF	Action préalable à la réflexion sur l'avenir du DPF
	4c	Cadrage des essartements	Chantier structurant pour la qualité des milieux Duranciens
	4d	Démarche « éviter-réduire-compenser » en Durance	Partager les bonnes pratiques
	4e	Confluence Durance-Verdon	Etudier le rétablissement des continuités écologiques
	4f	Seuil de la Brillanne	Supprimer un obstacle à la mobilité latérale
	4g	Restauration des gravières du Puy-Sainte-Réparate	Gérer l'accueil du public dans le lit majeur de la Durance
5. Secteur aval Mallemort	5a	Etude débit souhaitable et suivi des restitutions	Préalable indispensable à une amélioration de la qualité écologique de la Basse-Durance
	5b	Consolidation des seuils et amélioration de la franchissabilité piscicole	Opération dépendante de la précédente
	5c	Suivi piézométrique et qualitatif de la nappe	Reconstituer de la connaissance
6. Connaissance	6a	Rayonnement de l'observatoire Durance	Valoriser les données acquises
	6b	Outil de partage des fondements techniques des aménagements en Durance	Faciliter la compréhension des aménagements
	6c	Base de données locale prélèvements	Améliorer la connaissance des prélèvements
7. Gouvernance	7a	Constitution de la CLE et de la CLIS	Objectif premier de la feuille de route
	7b	Dévolution de la compétence GEMAPI	Chantier institutionnel primordial pour le SMAVD-EPTB
	7c	Montée en puissance de l'EPTB	Indispensable à la prise en charge des actions
	7d	Communication	Accompagner l'émergence du SAGE

Liste des chantiers de la feuille de route

Planning de la feuille de route

Un planning décompose les chantiers stratégiques en étapes principales et les articule entre eux. La planification veille à l'avancement parallèle des réflexions sur la gestion quantitative et le transport solide, deux thèmes majeurs à la fois pour le SAGE et le second contrat de rivière. Elle fait apparaître des instants clés où une concertation large au sein du comité plénier Durance apparaît pertinente, voire nécessaire.



Planning de la feuille de route (agrégé)

Le niveau d'engagement des partenaires

La construction de la feuille de route a nécessité une discussion entre les partenaires quant à la mise à l'agenda, la méthode et le tempo des différents chantiers.

Sur les chantiers retenus, les partenaires se sont accordés à collaborer de manière étroite, se fixer un objectif commun et une méthode de travail pour y parvenir. Ils ont également convenu d'un tempo réaliste, compte tenu de leurs moyens humains et financiers, et de l'enchaînement des différents chantiers.

Le consensus ainsi dégagé doit faciliter le déroulement des chantiers. Au-delà des 5 partenaires, la feuille de route donne une visibilité aux autres acteurs du bassin quant aux principaux chantiers à venir et aux positions prises sur la Durance.

La signature de la feuille de route a donc force d'engagement moral et politique. Elle n'entraîne d'engagement ni financier, ni réglementaire.

Les modalités de suivi

Le suivi de la feuille de route sera assuré par la mission Durance de la DREAL, qui rendra compte de l'avancée et des difficultés rencontrées par l'ensemble des chantiers devant le comité directeur Durance.

Le comité directeur fera également office de comité de pilotage de certaines actions pour lesquelles il aura été reconnu instance pertinente de pilotage. S'agissant des chantiers pilotés dans d'autres instances (comités ad hoc, contrat de rivière, commissions de l'AGORA etc), la mission Durance sera conviée afin qu'elle puisse faire valoir le point de vue de l'Etat et rendre compte devant le comité directeur Durance.

B) Contenu de la feuille de route

Dossier thématique n°1 : Gestion de la ressource en eau

Les chantiers développés sur le thème de la ressource en eau sont des entrants primordiaux pour la construction du SAGE. A ce titre, ils sont prioritaires et nécessitent l'implication de l'ensemble des partenaires, que ce soit en tant que producteur de données, ensemblier, distributeur de droit à prélèvement, financeur, enfin gestionnaire d'ouvrage.

Il s'agit de mettre l'EPTB Durance en situation de développer une vision globale et partagée de la gestion de la ressource, à l'échelle du bassin pour les prélèvements et à l'échelle de la région pour les usages. Puis, partant de ce socle commun, d'établir une stratégie et des règles de gestion de la ressource dans le cadre du SAGE, construites sur la base des équilibres établis et dans le respect des réglementations déjà existantes et des compétences de chacun. Si avec le lancement en janvier 2016 de l'étude sur les usages, on peut ambitionner la définition du périmètre du SAGE et la composition d'une CLE pour fin 2017 (phase d'émergence du SAGE), le passage à la phase suivante de préparation du SAGE est conditionnée à la montée en puissance du SMAVD-EPTB pour prendre en charge de manière pérenne l'animation du SAGE, du contrat de rivière et de la GEMAPI. Si cette condition est levée et qu'une dynamique favorable ressort de la concertation, la phase de préparation du SAGE pourra être enchaînée dès 2018.

Trois chantiers opérationnels seront particulièrement marqueurs de la continuité et de l'évolutivité de l'action publique en matière de gestion de la ressource :

- la réflexion autour d'une anticipation de crise sécheresse en moyenne Durance, qui pourrait s'inspirer du protocole de gestion de crise de la CED en basse-Durance, mettra en jeu les solidarités amont / aval
- la convention de transfert des économies d'eau sera un des outils au service de la poursuite d'une politique ambitieuse d'économies au profit du multi-usages, dans l'objectif de détendre le système de répartition de la ressource
- l'opération de doublement de la pompe de Lazer, « compatible » avec cette convention de transfert d'économies

Fiche 1a : Émergence et préparation d'un SAGE

Fiche 1b : Étude sur les usages de l'eau

Fiche 1c : Anticipation de crise-sécheresse en moyenne Durance

Fiche 1d : Convention de transfert des économies d'eau

Fiche 1e : Doublement de la pompe de Lazer

La prise en compte du changement climatique, objectivée par l'étude R²D², percolera à travers l'ensemble de ces réflexions. Au-delà de la prise en compte des résultats dans les chantiers immédiats, les partenaires travailleront à faire vivre cet outil, de manière à le réinterroger à moyen/long terme, puis adapter la politique de gestion de la ressource aux résultats prévisionnels qui deviendront de plus en plus fiables.

La préservation de la qualité de la ressource, notamment vis à vis des pollutions industrielles et accidentelles, sera par ailleurs poursuivie avec les outils de droit commun (réglementation ICPE / loi sur l'eau, sites et sols pollués etc).

Dossier thématique n°2 : Risques

Le plan Durance 2005-2015 a permis la réalisation, sous la responsabilité de l'Etat, des plans de prévention du risque inondation PPRi, la Basse-Durance étant à présent quasi-intégralement couverte.

Le chantier de construction d'une SLGRI est bien engagé avec un co-pilotage Etat - SMAVD et une large concertation à plusieurs niveaux. Son approbation est attendue pour fin 2016. La réussite de sa mise en œuvre dépendra de la capacité à enchaîner des phases opérationnelles, dans le cadre de PAPI, de PAPAM et de démarches expérimentales sur les territoires de montagne. Elle dépendra également de la capacité à maîtriser la dévolution de la compétence GEMAPI (voir dossier transversal n°7 sur la gouvernance).

La construction de la SLGRI étant déjà partenariale, il n'a pas été jugé utile de reproduire dans la feuille de route Durance les nombreuses actions qu'elle prévoit, mais de retenir les plus structurantes pour le SMAVD-EPTB.

La construction d'un PAPI d'axe sur la Durance sera ainsi suivie, ce qui n'exclut pas le soutien des partenaires à d'autres PAPI sur les sous-bassins versants, du Buech par exemple, et ce sans attendre l'approbation de la SLGRI. Elle sera précédée d'une actualisation du schéma d'aménagement de la basse et moyenne Durance, en cours de mise en œuvre depuis 2005, afin d'intégrer les aménagements déjà réalisés, intégrer un retour d'expérience et réévaluer les impacts cumulés des aménagements.

La poursuite de l'opération de protection contre les crues entre Bonpas et le Rhône, consistant en un système de protection pensé sur les deux rives de la Durance, sera également suivie.

Fiche 2a : Préparation d'un PAPI

Fiche 2b : Protection contre les crues entre Bonpas et le Rhône

Les nombreux chantiers relatifs à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques, relevant de politiques de droit commun, feront également l'objet de développement en dehors du présent cadre. En particulier, le projet Sûreté Durance d'EDF portera les études de démonstration des marges de sûreté des canaux. Il sera entre autres l'occasion d'améliorer les méthodes d'évaluation de l'hydrologie extrême.

Dossier thématique n°3 : Transport solide

Ce thème a fait l'objet de réflexions globales et d'études techniques fondatrices sur l'axe Durance. Les opérations ambitieuses de gestion du transport solide mises en œuvre, en cours et prévues, découlent du contrat de rivière et s'inscrivent dans une stratégie de long terme pour à la fois améliorer la qualité hydromorphologique du cours d'eau, lutter contre les inondations et assurer le fonctionnement optimal de la chaîne hydroélectrique.

Le thème du transport solide demeure aujourd'hui un enjeu prioritaire, à traduire dans le SAGE et le second contrat de rivière. Dans le cadre de la préparation de ces documents, la stratégie transport solide est à réaffirmer et mettre à jour, d'une part en intégrant les retours d'expérience des opérations (bilan du premier contrat de rivière), d'autre part en élargissant son champ aux sous-bassins versants. Selon la gestion en place sur ces sous-bassins, un travail partenarial sera à mettre en place avec les gestionnaires, lorsqu'ils existent, pour rechercher la cohérence des actions menées sur l'axe et sur les affluents.

L'approche devra également être menée sous l'angle de la gestion de la ressource minérale sur le bassin versant, afin de construire un SAGE équilibré, en parallèle de la construction du schéma régional des carrières, qui remplacera à l'horizon 2020 les schémas départementaux actuellement en vigueur.

De nombreuses actions opérationnelles se poursuivront de front pour concrétiser la stratégie à l'œuvre :

- mise en transparence des barrages lors des crues morphogènes.
- opérations expérimentales de recharge sédimentaire, par réinjection de matériaux extraits (EDF - recharge du Buëch en aval du barrage de Saint-Sauveur) et/ou par érosion de terrasses latérales (SMAVD - opérations entre Manosque et Cheval Blanc)
- gestion des confluences amont de l'Escale : intervention de l'Etat sur les cônes de déjection des torrents lorsque des enjeux sont menacés par l'exhaussement et la divagation du lit
- projet de transport de graviers par le rail : étude de la faisabilité technico-économique de cette solution ou d'une solution alternative de type rechargement de carrière
- enlèvement des retenues et du lit de la Durance : les règles de gestion des opérations de délimonage des retenues doivent permettre une réponse au besoin d'hydrocurage des retenues tout en maîtrisant leur impact écologique sur la rivière, le bassin de Cadarache étant un cas particulier à plusieurs égards.
- lutte contre l'érosion des marnes noires
- gestion des zones de contrôle de l'engravement

Fiche 3a : mise à jour de la stratégie transport solide

Fiche 3b : recharge sédimentaire du Buëch à l'aval de Saint-Sauveur

Fiche 3c : érosion de terrasses latérales entre Manosque et Cheval Blanc

Fiche 3d : lutte contre l'érosion des marnes noires

Dossier thématique n°4 : Gestion environnementale de l'espace alluvial

Sur le plan stratégique, deux axes de travail apparaissent pour améliorer la gestion environnementale de l'espace alluvial de la Durance :

- une réflexion sur la gestion foncière et domaniale, visant une meilleure valorisation des domaines (DPF et concédé hydroélectrique) et la facilitation des opérations d'aménagement, d'entretien et de restauration des milieux
- une réflexion sur la hiérarchisation des enjeux environnementaux et sur les meilleures pratiques à adopter pour concevoir et réaliser des travaux sur des rivières en tresses.

Sur le plan domanial, l'avenir du DPF fera l'objet d'une réflexion spécifique, de manière à déterminer si la mise en concession du DPF moyenne Durance peut apporter un mieux, puis enclencher sa mise en œuvre. De manière opérationnelle, les opérations de délimitation du DPF en moyenne et haute Durance monteront en puissance grâce à une collaboration entre l'Etat et le SMAVD.

Les chantiers d'essartements font l'objet d'un dossier opérationnel à traiter de manière prioritaire, avec pour objectif de fixer un cadre garant d'une encore meilleure prise en compte des enjeux de sécurité publique, de santé et environnementaux.

Parmi les chantiers de rétablissement de la trame verte et bleue, une opération inscrite au SRCE fera l'objet d'une réflexion particulière : le traitement de la confluence Durance-Verdon.

En matière de continuité écologique, la stratégie de rétablissement de la continuité a été définie à l'occasion des classements de rivière. Les opérations de restauration emportant des enjeux d'usages parfois considérables, il est utile d'observer un temps de concertation et de réflexion collective pour peser les avantages et inconvénients des diverses solutions d'aménagement ou d'arasement des obstacles.

Enfin, en matière d'accueil du public sur des sites à valoriser mais potentiellement exposés au risque hydraulique, l'opération de restauration des gravières du Puy fera l'objet d'un traitement attentif.

Fiche 4a : Réflexion sur l'avenir du DPF

Fiche 4b : Délimitation du DPF

Fiche 4c : Cadrage des essartements

Fiche 4d : Démarche « éviter - réduire - compenser » en Durance

Fiche 4e : Confluence Durance - Verdon

Fiche 4f : Seuil de la Brillanne

Fiche 4g : Restauration des gravières du Puy Sainte-Réparate

En parallèle, l'animation du contrat Natura 2000 se poursuivra, avec la conduite d'études et de travaux destinés à améliorer la qualité des habitats, que l'on retrouve majoritairement dans le volet B1 du contrat de rivière, et un enjeu à mesurer l'évolution des différents habitats (chantier en lien avec l'observatoire Durance).

Dossier transversal n°5 : Secteur aval Mallemort

Sur le plan stratégique, l'enjeu de maîtriser les restitutions de la chaîne en aval de Mallemort, à travers ses impacts environnementaux, énergétiques et sur le risque inondation justifie un dossier à part entière.

La poursuite de la coordination des démarches est nécessaire pour envisager des possibilités d'évolution des conditions de restitution en basse Durance. Il convient de laisser ouvert le champ des possibles, que ce soit en matière de qualité écologique, de prévention des risques ou d'aménagement hydroélectrique.

La complexité technique des études pluridisciplinaires à mener ne doit pas être sous-estimée. Il importe d'abord d'objectiver les impacts réels des modifications de conditions de restitution depuis l'instauration des quotas Berre, et de tester différentes solutions de modulation de ces restitutions qui permettraient des gains écologiques. Ensuite, il sera nécessaire d'intégrer les enjeux économiques et sociaux, en l'occurrence les usages desservis par la chaîne et la production d'énergie renouvelable, cette étape pouvant s'avérer rédhibitoire.

Dans ce contexte complexe, des solutions de consolidation et d'amélioration de la franchissabilité piscicole des seuils de basse-Durance doivent être étudiées.

Enfin, il importe d'engager des études et des actions sur le réseau de suivi qualitatif et quantitatif des nappes, afin d'améliorer la connaissance du cycle de l'eau et par la suite mieux gérer cette ressource. Partant de l'étude exploratoire menée par le SMAVD, une maîtrise d'ouvrage et des financements doivent émerger sur les opérations que les partenaires s'accorderont à prioriser.

Fiche 5a : Étude débit souhaitable et suivi des restitutions

Fiche 5b : Consolidation des seuils et amélioration de la franchissabilité piscicole

Fiche 5c : Suivi piézométrique et qualitatif de la nappe

En parallèle, le règlement d'eau de la concession Salon – St Chamas sera révisé notamment pour intégrer les débits réservés. Le travail des partenaires pour la reconquête de la qualité de l'étang se poursuivra, avec l'objectif de s'assurer du respect des objectifs qui seront retenus en application de la directive cadre sur l'eau.

Dossier transversal n°6 : Connaissance

Ce thème renvoie à la montée en puissance des fonctions d'observatoire, actuellement assurées par l'observatoire régional des milieux aquatiques OREMA et l'observatoire Durance hébergé au SMAVD.

Le premier jouit d'une visibilité, assurée par un portail internet diffusant des données à caractère général ou thématique sur les bassins versants, principalement à destination des collectivités locales et des institutionnels. Il est prévu qu'il évolue pour produire des analyses dynamiques et stratégiques sur la gestion de l'eau en région.

L'observatoire Durance consiste quant à lui en un centre de ressources, au service des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'étude et scientifiques. Un travail important de géo-catalogage est en cours pour structurer la masse d'informations recueillie depuis 7 ans que l'observatoire a vu le jour.

Afin d'accompagner l'élaboration et le suivi du SAGE, l'observatoire Durance devra investir des missions de vulgarisation de la connaissance, de communication et d'aide à la décision. En parallèle, la mission de capitalisation et de maintenance de la connaissance devra être poursuivie, en particulier sur le thème des prélèvements sur la ressource. A l'inverse de nombreux thèmes traités sur la Durance, celui-ci pâtit en effet d'un déficit de données qui a déjà porté préjudice à des études importantes (Source, R2D2). A l'aune d'un SAGE avec la gestion quantitative pour thème majeur, il devient indispensable de reconstituer cette donnée et de la maintenir. D'autres missions pourraient également être confiées à l'observatoire : Suivi des habitats Natura 2000, valorisations diverses pour alimenter des études etc.

Se pose donc la question de la montée en puissance de l'observatoire en termes de priorités, puis de dimensionnement, voire de gouvernance. Une réflexion doit être conduite par les contributeurs de l'observatoire Durance pour envisager son évolution, notamment au service du SAGE.

Trois chantiers opérationnels seront marqueurs de la réussite de la montée en puissance de l'observatoire Durance :

- se donner une première visibilité au niveau bassin en 2016 avec le lancement des travaux d'émergence du SAGE
- le partage des fondements techniques des aménagements en Durance, qui doit être rendu dynamique pour survivre au temps
- la constitution et le maintien d'une base de données locale des prélèvements en eau

Fiche 6a : rayonnement de l'Observatoire Durance

Fiche 6b : partage des fondements techniques des aménagements en Durance

Fiche 6c : base de données locale prélèvements

Dossier transversal n°7 : Gouvernance

Il s'agit d'abord de mettre en place une nouvelle gouvernance locale sous forme de CLE, en parallèle de la construction du SAGE. Sur ce chantier éminemment politique, les partenaires doivent alimenter la réflexion des acteurs du bassin versant de façon à créer les conditions d'un acte politique, qui permette de faire évoluer le comité plénier Durance en CLE. Des commissions thématiques et/ou géographiques permettront d'exprimer la diversité des points de vue, d'embrasser les différentes thématiques et territoires, puis d'assumer un rôle décisionnel. Autrefois convoqué par l'Etat, plus récemment par l'Etat et le SMAVD, le comité plénier Durance sera à présent convoqué par le SMAVD, la Région et l'Etat.

Ensuite, les partenaires poursuivent l'objectif de toujours mieux associer les différents acteurs, avec le souci de rationaliser le nombre de comités de pilotage et de mieux les coordonner entre eux, à des fins d'efficacité. A cet effet, une cartographie de la gouvernance sera réalisée.

Par ailleurs, la dévolution de la compétence GEMAPI doit faire l'objet d'une attention particulière sur le bassin versant de la Durance où la densité de digues est très forte et où une grande proportion d'entre elles sont encore orphelines. Elle doit être l'occasion, à la fois d'approcher de manière toujours plus intégrée la protection des enjeux et la restauration des milieux aquatiques, mais encore de prendre en charge les ouvrages orphelins pour à terme mieux maîtriser le niveau de protection des zones protégées, conformément au décret du 12 mai 2015 sur les systèmes d'endiguement. Il convient de partager entre tous les acteurs du bassin versant une vision globale, de type SOCLE, sur l'exercice de la compétence GEMAPI, vision qui ne peut être développée que par l'EPTB.

En parallèle, la montée en puissance de l'EPTB appelle un renforcement sensible et durable des moyens humains du SMAVD. Dans un contexte financier qui risque de se tendre, une ingénierie financière est nécessaire pour anticiper la mobilisation de nouvelles ressources et la priorisation des missions du SMAVD. Ce point fondamental fait l'objet d'un chantier spécifique, avec pour objectif de se donner en 2017 une visibilité sur l'après 2018, phase de préparation de SAGE et d'exercice de la compétence GEMAPI, et au-delà à l'horizon 10/15 ans, pour pérenniser ces nouvelles missions.

Enfin, apparaît un besoin exprimé par les partenaires d'une communication universelle, dépassant les messages portés par chaque structure, sur les grands messages liés à la Durance :

- fonctionnement de la Durance et de la chaîne hydroélectrique,
- perspectives dans le cadre du changement climatique
- intérêt des économies d'eau, solidarité entre usages etc

Fiche 7a : constitution de la CLE et de la CLIS

Fiche 7b : dévolution de la compétence Gemapi

Fiche 7c : montée en puissance de l'EPTB

Fiche 7d : communication

